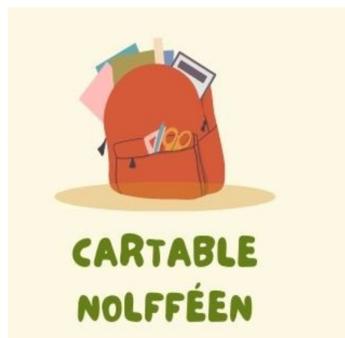


Pour la rentrée 2023, l'association SN21 vous propose de participer à une opération commune aux 3 écoles.

## La 9ème édition du cartable nolfféen

### Objectif :

Proposer à nos enfants des fournitures scolaires moins nocives pour eux et l'environnement, fabriquées à base de produits naturels recyclables ou recyclés, sans solvant et à des prix très accessibles.



Pour environ **7,50€**, voici un exemple de fournitures :

- |                                  |                      |
|----------------------------------|----------------------|
| - 1 crayon gris                  | - 1 stylo rouge      |
| - 2 stylos noirs                 | - 4 surligneurs      |
| - 2 stylos bleus                 | - 12 crayons feutres |
| - 1 stylo vert                   |                      |
| - 1 boîte de crayons de couleurs |                      |

### Les référentes par école :

Lucien Paye : Sophie DENIS - sophie.denis5680@gmail.com

Jean Rostang : Delphine GUILLEMET - delphine.guillemet@hotmail.fr

Saint Joseph : Yvonnick DANY - yvonnickdany@gmail.com



L'association SN21 a pour but de promouvoir des démarches respectueuses de l'agenda 21. Elle conduit et soutient des actions en faveur du développement durable et solidaire, par exemple l'éducation à l'environnement.

## Comment participer ?

### Etape 1 : votre commande

- Option internet - à privilégier pour sa simplicité

RDV sur <https://tinyurl.com/cartable-sn21-23>



- Option papier - récupérez une liste auprès de l'école.

### Etape 2 : votre paiement

Transmettez votre chèque à l'ordre de SN21 dans le cahier de liaison en notant le nom de l'enfant et sa classe au dos.

**NB : *une participation minimum de 1€ est demandée en sus de la commande.***

Les chèques ne seront encaissés que début juillet.

## Commande à réaliser impérativement avant le lundi 22 mai

### Etape 3 : répartition des fournitures

Le vendredi 23 juin, un appel à bénévoles sera fait pour la mise en sac.

### Etape 4 : réception de votre commande à l'école, à partir du lundi 26 juin.

Une vérification est conseillée ; les réclamations ne seront prises en compte que jusqu'au 3 juillet.